

Conseil de quartier Muette Nord

20 juin 2013

Bibliothèque Germaine Tillion

Le vingt juin deux mille treize, à dix huit heures, les membres du Conseil de quartier Muette Nord se sont réunis à la bibliothèque Germaine Tillion, 6, rue du Commandant Schloesing 75016 Paris.

Etaients présents :

Mme Ijab KHOURY, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud

Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire chargé de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie.

Mme Marie-Caroline BRASSEUR, Conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de l'adjointe chargée des affaires scolaires et des crèches

M. Fabien SANQUER, Directeur du Cabinet du Maire du 16^e

M. POTTIER, Commandant de police, commissariat central du 16^e

M. Pascal MATRAJA, Directeur Général Adjoint de la Mairie du 16^{ème}

Mme Isabelle AUBE, Vice-présidente Les enfants de Passy - Secrétaire Générale Adjoint de l'OMS

Mme Olivia BERNANOSE, Président APE Gustave Zédé

M. Pierre MAURIN

M. Jean-Marie SAUGEY

Mme Martine VIVIER

Mme Annie MALAQUIN

1- Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2012.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Manifestations du PSG.

Mme KHOURY relate les observations de Mme BERNANOSE : « au vu des tensions et échauffements (qui étaient perceptibles dès 18h dans les transports en commun et au moment du passage du bus dans les rues du 16ème) et des dégradations faites sur la place du Trocadéro, il est préférable de bien peser le pour et le contre voire ne plus autoriser de telles manifestations surtout dans un contexte de crise économique où malheureusement ces manifestations offrent l'opportunité à des casseurs ou des personnes en mal de vivre, de venir abîmer les biens publics ou privés (commerces). Pour les suivantes qui seraient autorisées, il est important d'informer dans les transports et sur les PMV placés dans les rues, ce type de manifestation afin que les habitants puissent anticiper. Ce jour là il n'y a eu aucune information dans les transports en commun. De nombreux habitants ont été gênés par la manifestation les rues étaient bloquées : certains élèves n'ont pu rejoindre leur domicile qu'en faisant de très longs détours. »

M. SANQUER rappelle le contexte : La ligue de football a demandé une autorisation d'utiliser le domaine public à la Ville de Paris, qui l'a accordée sous réserve que l'organisateur obtienne aussi l'autorisation de la Préfecture de Police. La compétence en matière de sécurité, relève à Paris, non pas du Maire mais du Préfet de Police. Il y a eu une faute lourde en matière de sécurité des biens et des personnes.

Il souligne les conséquences inacceptables pour les commerçants avec des dommages matériels et psychologiques très importants ; certaines vitrines ne sont d'ailleurs toujours pas remplacées depuis un mois. Claude GOASGUEN s'est rendu, dès le lendemain, à la rencontre des commerçants, avec le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris afin d'expliquer aux commerçants, les procédures de dédommagements (franchises etc....). Claude GOASGUEN a immédiatement interpellé le gouvernement car il y a une carence de l'Etat qui n'a pas assumé la sécurité des biens et des personnes en autorisant cette manifestation. Il a également demandé au Maire de Paris d'appuyer sa démarche : l'Etat doit faire jouer les mesures légales qui existent pour prendre à sa charge les aspects non remboursés par les assurances. Les dommages sont lourds à évaluer. Claude GOASGUEN a réuni l'ensemble des commerçants afin qu'ils se constituent en association pour appuyer les demandes.

M. POTTIER spécifie son droit de réserve. La police a été débordée par le phénomène ; une direction avait estimé que le car concerné pouvait passer dans la foule. Il précise que les mouvements de foule sont très difficiles à gérer. La police a tendance à privilégier les personnes plutôt que l'atteinte aux biens.

Mme BERNANOSE regrette que la RATP n'ait pas passé des informations sur les écrans du métro et du RER pour informer de la manifestation, comme c'est le cas pour les matchs du Parc des Princes.

M. POTTIER précise que le Trocadéro a été choisi très tardivement. Aucun travail préventif n'a été effectué, comme pour la fête de la musique (filtre en banlieue)

M. SANQUER rappelle qu'il y avait eu un précédent la veille sur les Champs Elysées. Si ce site n'a pas été autorisé comme lieu de rassemblement le lundi soir, c'est donc que le Préfet de Police craignait des débordements. Les témoignages rapportent qu'aucun agent de police n'était présent dans les transports en commun. Il n'y a pas eu davantage de visites de terrain pour s'assurer de l'opportunité de tenir la manifestation à cet endroit et les dispositions à prendre pour évacuer ou protéger de tout accès les échafaudages présents sur le site du Trocadéro. Aucune réunion n'a été organisée par la Préfecture de Police avant la fête. Claude GOASGUEN a rendu hommage aux forces de police et assure que le commissariat du 16^{ème} n'était pas informé du déroulement de la manifestation à cet endroit. La Préfecture de Police a été complètement débordée dès le début de la fête, car elle ne s'attendait pas à ce que la Coupe de France soit remise aussi vite (remise prévue au Parc des Princes une semaine après). M. SANQUER ajoute que le Ministre de l'Intérieur était ce jour là en déplacement à Lyon avec le Préfet de Police de Paris.

Une personne du public ajoute qu'au point de vue touristique, il est vraiment dommage de donner cette image de Paris.

M. SANQUER rappelle que le Maire de Paris avait le matin même invité l'ensemble des Parisiens à venir fêter la victoire du PSG. Le Préfet de Police a avoué, plus tard, avoir souhaité que peu de policiers soient présents ce jour là, pour que cela reste festif.

M. MAURIN suggère que M. DELANOE avance la franchise (non couverts en totalité par les assurances) pour les dommages causés ; l'Etat rembourserait ensuite la Mairie de Paris. Ce serait une mesure consensuelle.

M. SANQUER indique que juridiquement, le montage est un peu compliqué car l'Etat ne peut pas rembourser la Ville. Le Maire du 16^e a demandé au Maire de Paris de remplacer les éléments de voirie dégradés dans les alentours du Trocadéro.

La Mairie de Paris et la Préfecture de Police vont faire pression auprès du 1^{er} Ministre, afin que l'Etat pourvoie aux dédommagements de ce qui n'est pas pris en charge par les assurances. Le dossier devrait être réglé rapidement avec le soutien actif de la Mairie du 16^{ème}.

3- Nouveaux rythmes scolaires.

Mme BERNANOSE : « Retour sur le plan d'actions de la Mairie du 16ème pour aider à sa mise en œuvre, quelles sont les aides prévues par la Mairie Centrale ? Plusieurs sujets d'inquiétude sont remontés par les instances, écoles, centres de loisirs, associations de parents d'élèves, association sportive et artistique et autres quant à la faisabilité de sa mise en place pour la rentrée 2013-2014. »

Mme AUBE donne quelques informations au niveau des activités sportives de l'OMS ; Les écoliers sortant le mardi et le vendredi à 15h (sortie à 16h30 de l'école). Les intervenants seront payés par la Mairie de Paris environ 25€ de l'heure. L'OMS rémunère ses animateurs beaucoup plus.

Des associations culturelles, non répertoriées à l'OMS, se sont proposées pour s'occuper des enfants.

Mme KHOURY a constaté lors d'un conseil d'école, rue des Bauches, que les parents sont mécontents et déplorent les délais trop courts de mise en application.

Mme BRASSEUR signale qu'il y a environ 8000 élèves scolarisés dans le 16^{ème} arrondissement et souligne 3 soucis majeurs.

- la sécurité des élèves est très préoccupante car le flot des élèves se déplaçant dans les écoles est très important, particulièrement pour l'école rue de Passy qui regroupe 350 élèves. Ce seront les Directeurs de centre de loisirs qui seront responsables.
- le problème matériel des salles, car les groupes étant de 18 élèves maximum, il n'y aura pas assez de classes disponibles. De plus, les professeurs sont réticents à laisser leurs classes pour les activités périscolaires.
- les conditions de recrutement : actuellement, 50% des personnes embauchées ne sont pas titulaires du BAFA. En ce qui concerne les maternelles, la Mairie de Paris va demander aux ASEM d'assurer les activités.

Mme VIVIER indique que les ASEM sont contre ce surplus de travail, que les surveillants (étudiants) ont des emplois précaires et que les professeurs ne sont pas prêts à confier leurs classes après les cours.

Mme BRASSEUR ajoute que peu d'associations sont prêtes à intervenir dans le 16^{ème} pour assurer ce temps périscolaire.

Mme VIVIER demande si ce sont les Directeurs de centre qui assurent la sécurité sur le temps périscolaire.

Mme BRASSEUR répond que ce sont bien les Directeurs de centre, qui assureront la sécurité. Dans les écoles du nord de l'arrondissement (Boissière, Paul Valéry et St Didier) le chef de centre devra surveiller 3 écoles ; s'il survient un problème, cela sera très difficile à gérer. Mme BRASSEUR tient à signaler le grand professionnalisme des professeurs des écoles et des chefs d'établissements (qui partiront à 15h de leurs établissements) pour qui la priorité est le bien être des enfants. Elle rappelle que Claude GOASGUEN et F. SANQUER sont intervenus pour que cette loi soit appliquée à partir d'avril 2014. Ce décret est impossible à mettre en place aussi rapidement, avec 661 écoles à Paris.

M. SANQUER ajoute que Claude GOASGUEN a convoqué le Directeur de cabinet de Bertrand DELANOE pour obtenir des informations précises ; il estime que cette application rapide est déraisonnable. Les associations n'ont pas eu le temps de répondre aux appels d'offre.

Claude GOASGUEN a demandé au Maire de Paris une nouvelle session pour les associations dans un délai raisonnable afin de combler les manques.

Mme AUBE demande ce qu'il en est pour les écoles privées ?

Mme BRASSEUR répond que pour la majorité des écoles privées, rien ne change ; la majorité des élèves travaillent le mercredi mais il va y avoir des conséquences en chaîne concernant l'occupation des salles de sport.

4- Propreté du quartier.

M. LANGLAMET signale le dépôt illégal 113 avenue Henri Martin et suggère l'installation d'un panneau. Néanmoins, il reconnaît que la situation est meilleure depuis un mois.

Mme BALDINI fera installer un panneau mobile. Elle n'est cependant pas convaincue de l'efficacité des panneaux permanents qui, au contraire, attirent les dépôts.

5- Trafic automobile rue de la Pompe.

Mme KHOURY lit la demande de M. LANGLAMET : « Retrait de places de voitures 113 Av H Martin pour le Corps Diplomatique qui stationne ses véhicules sur le trottoir. Les commerçants qui débordent sur les trottoirs. Le trafic rue de la Pompe et le trajet du 52.....plus d'arrêts. »

Mme KHOURY indique que le trafic rue de la Pompe est un problème récurrent dans les conseils de quartier (travaux). Elle demande que la police intervienne à l'encontre du fleuriste.

M. POTTIER rappelle que le fleuriste de la rue de la Pompe est verbalisé régulièrement, mais le montant des amendes est peu dissuasif. Il n'est pas possible de saisir les fleurs sur la chaussée.

Une personne du public demande s'il est possible de faire une requête via le Tribunal de Commerce de Paris.

M. POTTIER répond que le fleuriste n'a pas d'autorisation d'occupation de la voie publique. La seule réponse possible est la verbalisation permanente mais son faible montant la rend peu dissuasive.

Concernant le corps diplomatique, la police verbalise régulièrement, mais ne peut enlever les véhicules, sauf en cas d'urgence. Dans certains cas, un contact est pris avec le Ministère des affaires étrangères.

M. LANGLAMET précise qu'un véhicule de l'ambassade du Bangladesh stationne systématiquement sur le trottoir.

Mme BALDINI répond, concernant la déviation du bus 52, liés aux travaux de la rue de la Pompe, que la RATP ne souhaite pas ajouter un arrêt supplémentaire, et le tournant à gauche en haut de l'avenue Mozart est difficile pour les chauffeurs.

Questions diverses :

- *Rénovation du parcours de santé du Bois de Boulogne. M. MAURIN suggère que le Conseil de quartier participe à son financement.*

Mme KHOURY rappelle le règlement des conseils de quartier car M. MAURIN a demandé à ce que point soit inscrit à l'ordre du jour, mais hors délai.

Mme KHOURY indique qu'elle souhaite privilégier les travaux dans les écoles, notamment 15 rue des Bauches pour des travaux de rénovation et rajoute que les conseils de quartier Muette nord et Muette sud ont contribué à la réalisation du parcours de gymnastique sénior aux jardins du Ranelagh à hauteur de 15 000€, prélevés sur leur budget d'investissement et dont l'inauguration a été faite le 17 juin 2013.

- *Goudronnage des avenues Raphaël et Ingres. M. SAUGEY demande pourquoi les sols en stabilisé sont en aussi mauvais état.*

Mme BALDINI répond qu'elle a constaté que les trottoirs étaient en très mauvais état. Les services de la voirie ont donc mis du stabilisé, ce qui correspond à la politique de la Ville de Paris en matière d'aménagement ; les grilles sont interdites. Lorsque le stabilisé vieillit, les herbes repoussent : c'est un choix politique de la Ville qui souhaite mettre en avant la biodiversité dans la capitale.

6- Budgets d'investissement et de fonctionnement

- *Fonctionnement :*

Mme VIVIER demande quelles sont les prochaines manifestations prévues.

Mme KHOURY souhaite organiser un vide-grenier avec le troc livre, en novembre prochain.

- *Investissement :*

Projet : Modernisation de l'éclairage du réfectoire à l'école élémentaire 10, rue des Bauches, pour un montant de 4 127.5€ (cofinancement partagé avec le conseil de quartier Muette sud).

Mmes AUBE et VIVIER estiment que ce n'est pas au conseil de quartier de financer ce genre de projet. Mme AUBE pense que le conseil de quartier se substitue à la Ville de Paris.

Mme KHOURY répond que le conseil de quartier dispose d'un budget d'investissement qu'il utilise dans des projets qui profitent aux résidents et habitants de l'arrondissement. Les travaux nécessaires pour certaines écoles tardent à être entrepris et l'aide à leurs

réalisations rencontre la satisfaction des parents d'élèves et des directeurs des établissements scolaires.

M. MATRAJA ajoute que c'est un complément de financement.

Le projet est voté à l'unanimité.

Mme VIVIER propose que le conseil de quartier finance la réfection du plafond de la piscine Molitor.

M. MATRAJA répond que le budget est géré par la Mairie de Paris en ce qui concerne les équipements de proximité. Les budgets des conseils de quartier sont des compléments.

Mme BALDINI ajoute que lors des dernières discussions budgétaires, la Mairie de Paris était d'accord pour financer le ravalement de l'école maternelle rue de Passy.

Mme KHOURY annonce le rendez-vous du troc livres au jardin du Ranelagh, tous les 2 mois.

Mme VIVIER propose que lors de cet évènement, il serait judicieux d'organiser une animation autour du parcours séniors.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.